

DEMANDE DE PERMIS TEMPORAIRE D'AGENT PROJET PILOTE EN VUE D'UNE RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET COMPÉTENCES EN SERRURERIE (RAC-SER)

Pour soumettre votre demande

En ligne - Communiquez avec notre Service à l'information au 514 748-7480, ou sans frais au 1 877 748-7483, afin qu'une adresse de téléversement sécurisée vous soit communiquée.

Par la poste ou en personne - Faire parvenir ce formulaire et vos documents à l'adresse suivante : 1611, boulevard Crémazie Est, bureau 500, Montréal (Québec) H2M 2P2.

AVANT DE COMMENCER

L'omission de remplir toutes les sections de ce formulaire ou de soumettre tous les documents et paiement pourra entraîner l'irrecevabilité de votre demande et un retour de vos documents, et/ou un retard important dans le traitement de votre demande.

Veillez lire attentivement les directives ci-dessous :

- Le formulaire doit être rempli et signé par le demandeur de permis.
- Le demandeur doit être âgé d'au moins 18 ans (sauf dans le cas où une demande de permis temporaire est faite pendant que le demandeur suit une formation pouvant le qualifier pour la délivrance d'un permis d'agent, notamment lorsqu'il effectue un stage).
- Le demandeur doit être citoyen canadien, résident permanent ou titulaire d'un droit de travail au Canada.
- Vous devez remplir et soumettre **toutes les pages** de la demande, incluant la feuille de paiement.
- Vous devez lire la déclaration (section J) et apposer votre signature à l'intérieur du cadre indiqué. Cette signature apparaîtra sur votre permis.
- Un répondant doit authentifier vos photos et compléter et signer la section K.
- L'information écrite doit être propre, lisible et en caractères d'impression.

LISTE DE CONTRÔLE DES DOCUMENTS

La demande de permis temporaire doit être accompagnée de tous les documents suivants :

- Formulaire de demande de permis temporaire d'agent **original** et **complet**, dûment **rempli**, **daté** et **signé**.
- Paiement des droits **lesquels ne sont pas remboursables** (voir la section L pour les modalités de paiement).
- La **section A "Consentement relatif aux renseignements personnels"** dûment **signée** et **datée**.

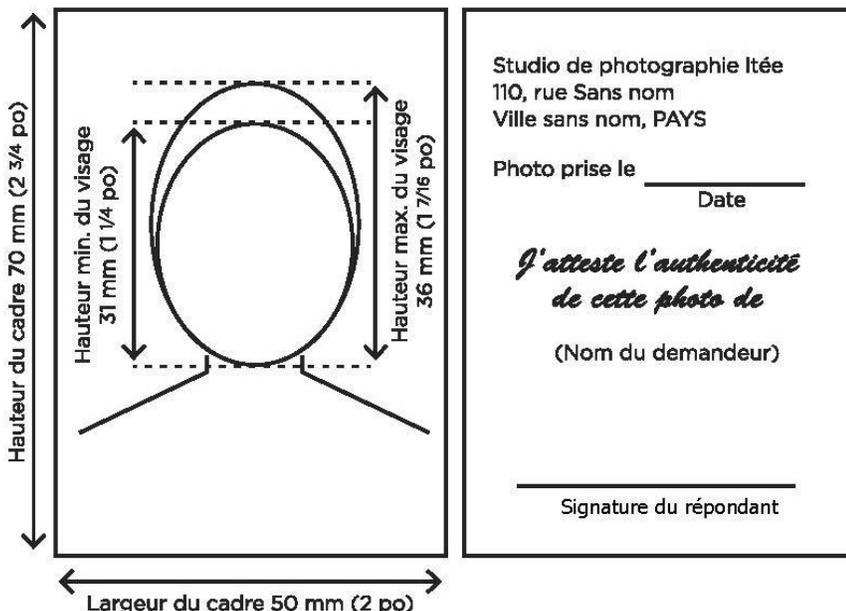
LISTE DE CONTRÔLE DES DOCUMENTS (suite)

- Une copie, recto verso, de **deux (2) documents d'identité valides différents** parmi ce qui suit afin de satisfaire aux conditions suivantes :

CONDITIONS	DOCUMENTS RECEVABLES
<p>Condition 1: Document délivré par un gouvernement au Canada (fédéral, provincial ou territorial), ou, à défaut, par un gouvernement étranger* comportant vos noms, date de naissance, photo et signature.</p>	<p>Votre permis de conduite canadien valide (priorisé si vous en détenez un); ou, à défaut, un document dans la Liste 1 ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> • carte d'assurance maladie valide; • passeport valide; • certificat de statut Indien; • toute autre pièce d'identité avec noms, date de naissance, photo et signature émise par un gouvernement canadien ou étranger*. <p>* Toute pièce d'identité rédigée dans une autre langue que le français ou l'anglais devra être accompagnée de sa traduction par un membre de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec.</p>
<p>Condition 2: Document démontrant votre statut citoyen canadien ou de résident permanent, selon le cas, ou votre droit de travail au Canada.</p>	<p>Choisir un document dans la Liste 2 ci-dessous (doit être différent de celui choisi à la Liste 1):</p> <ul style="list-style-type: none"> • certificat de naissance d'une province ou d'un territoire canadien; • passeport canadien valide; • certificat de citoyenneté canadienne; • carte de citoyenneté canadienne (carte avec photo); • certificat de statut Indien; • carte de résident permanent ou confirmation de résidence permanente; • permis de travail valide au Canada; • permis d'études valide avec droit de travail au Canada; • autre document démontrant votre droit de travail valide au Canada.

- Deux (2) photographies couleurs identiques de format passeport (5 cm x 7 cm) prises au cours des six (6) mois précédant la demande, sur fond blanc, de face, des épaules à la tête, la tête découverte datées, au verso à l'aide d'un dateur.

L'une de ces photos doit être authentifiée par votre répondant, lequel doit satisfaire aux critères de la section K. Exemple* :



NOTE

Un chapeau ou un couvre-chef ne peut être porté, à moins que celui-ci ne soit porté tous les jours pour des raisons religieuses ou médicales.

Toutefois, votre visage complet doit paraître clairement et le couvre-chef ne doit pas créer d'ombrage sur le visage.

*Ne correspond pas nécessairement à la taille réelle - Référez-vous aux mesures indiquées.

- Documents supportant votre demande de permis temporaire tel que décrit à la section F, en fonction de la raison pour laquelle vous demandez un permis temporaire.

IMPORTANT : NE PAS ENVOYER DE DOCUMENTS ORIGINAUX, À L'EXCEPTION DU FORMULAIRE

FORMULAIRE – DEMANDE DE PERMIS TEMPORAIRE D’AGENT

PROJET PILOTE EN VUE D’UNE RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET COMPÉTENCES EN SERRURERIE (RAC-SER)

SECTION A – CONSENTEMENT RELATIF AUX RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

A.1 DÉCLARATION DU BUREAU DE LA SÉCURITÉ PRIVÉE

Qui collecte vos renseignements? La collecte de vos renseignements personnels par ce formulaire est faite par le Bureau de la sécurité privée (« Bureau ») ou en son nom.

À quelles fins? Afin de vous identifier, de communiquer avec vous, de traiter la demande que vous faites par ce formulaire y compris toute transaction incluse à cette demande, d’assurer l’application de la Loi sur la sécurité privée (RLRQ, c. S-3.5) (« LSP ») et ses règlements, et de satisfaire toutes les obligations et d’exercer tous les droits qui sont accordés au Bureau en vertu de la loi.

Est-ce obligatoire? Les renseignements personnels collectés par ce formulaire sont obligatoires et le défaut de fournir ceux-ci pourrait entraîner l’irrecevabilité de la demande ou son refus.

Quels sont vos droits? La *Loi sur l’accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1) (« Loi sur l’accès ») vous accorde un droit d’accès, de rectification et de retrait de consentement à l’égard de vos renseignements personnels détenus par le Bureau. Par ailleurs, notez que le retrait d’un consentement relatif à un renseignement obligatoire mettra en péril la validité de tout permis dont une personne est titulaire. Pour en savoir plus, consultez la page Accès à l’information du site bspquebec.ca.

À qui vos renseignements sont-ils communiqués? Vos renseignements pourraient être communiqués :

- aux employés du Bureau qui ont besoin d’y accéder dans l’exercice de leurs fonctions;
- à la Sûreté du Québec, ou tout autre corps de police, afin de vérifier la satisfaction des conditions prévues aux paragraphes 2 et 3 de l’article 19 de la LSP, ainsi qu’à la condition prévue au paragraphe 2 de l’article 12.1 du Règlement d’application de la Loi sur la sécurité privée (r.1);
- à vos employeurs actuels ou passés, au Comité paritaire des agents de sécurité, aux organismes de formation que vous avez fréquentés incluant la Commission des normes, de l’équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), et aux autorités gouvernementales compétentes en matière de citoyenneté et d’immigration afin de vérifier la véracité ou l’exactitude des documents et renseignements fournis au soutien de votre demande, le cas échéant;
- à toute personne qui est autorisée à recevoir cette communication avec votre autorisation ou en vertu de la loi, dont notamment la Loi sur l’accès et la LSP.

Quels moyens sont utilisés pour collecter les renseignements personnels? Ce formulaire peut être transmis en ligne par le biais d’un compte de téléversement sécurisé offert par le tiers « tresorit » dont le lien peut vous être transmis en communiquant avec notre Service à l’information. L’utilisation des services de ce tiers a pour seul but de faciliter la collecte par le biais de moyens technologiques. Par ailleurs, il est toujours possible d’utiliser les modes de transmission par la poste ou en personne directement au Bureau.

Pour consulter la **Politique de confidentialité** du Bureau, visitez le bspquebec.ca.

A.2 CONSENTEMENT DU DEMANDEUR

Nom de famille

Prénom

Je déclare avoir lu et compris le contenu de la Déclaration du Bureau de la sécurité privée à la section A.1 ci-dessus.

Je déclare consentir à ce que le Bureau recueille, utilise, communique, conserve, protège, détruit et/ou anonymise des renseignements personnels me concernant en conformité avec cette déclaration.

En foi de quoi, je signe en date du :

Signature manuscrite du demandeur



SECTION B : IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom de famille		Prénom	
Genre <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	Date de naissance A A A A M M J J	Permis de conduire SAAQ	<input type="checkbox"/> Je n'en possède pas
Nom de famille de votre mère à la naissance			
Langue de correspondance : <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Anglais			

SECTION C : ADRESSE DOMICILIAIRE DU DEMANDEUR

Numéro	Rue	App.
Ville	Province	Code postal
Cellulaire	Autre numéro de téléphone	Poste
Adresse courriel		

SECTION D : CITOYENNETÉ, RÉSIDENCE PERMANENTE OU DROIT DE TRAVAIL

Veillez cocher l'affirmation qui s'applique à vous :

- J'ai la citoyenneté canadienne.
- J'ai le statut d'Indien inscrit en vertu de la Loi sur les Indiens.
- J'ai la résidence permanente au Canada.
- Je suis titulaire d'un permis de travail au Canada, valide jusqu'au (exp. AAAA/MM/JJ) _____.
- Je suis titulaire d'un permis d'études au Canada, incluant un droit de travail, valide jusqu'au (exp. AAAA/MM/JJ) _____.
- Je bénéficie d'un autre droit de travail valide au Canada.

SECTION E : DÉCLARATION RELATIVE AUX ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

Sans égard à la période de temps écoulée depuis, et à moins d'avoir obtenu un pardon, avez-vous été déclaré coupable par un tribunal, au Canada ou ailleurs, d'une infraction criminelle ou avez-vous plaidé coupable à une telle infraction?

Non Oui, spécifiez: _____

Faites-vous présentement l'objet d'accusation(s) de nature criminelle ou pénale?

Non Oui, spécifiez: _____

SECTION F : PÉRIODE DEMANDÉE

Période demandée*: Date de début | A | A | A | A | M | M | J | J | et Date de fin | A | A | A | A | M | M | J | J | .

*La durée du permis temporaire ne peut pas excéder 120 jours.

SECTION G : PERMIS TEMPORAIRE RAC-SER

Nom de l'employeur où se déroulera le stage ou la portion pratique		Téléphone de l'employeur	Poste
JE JOINS:			
<input type="checkbox"/> L'Annexe 5 - Déclaration de l'employeur - Projet pilote visant l'acquisition de compétences en serrurerie (RAC-SER)			
J'AI PRIS CONNAISSANCE DE:			
<input type="checkbox"/> L'Annexe A - Déroulement du Projet pilote RAC-SER			
<input type="checkbox"/> L'Annexe B- Liste des compétences de base en serrurerie			
NOTES IMPORTANTES			
<p>Le Bureau de la sécurité privée ne garantit d'aucune façon que l'acquisition de compétences dans le cadre du Projet pilote RAC-SER permettra effectivement à un participant d'entreprendre avec succès une démarche de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) en vue d'obtenir un diplôme d'étude professionnelles en serrurerie (DEP). Par conséquent, un participant pourrait ne pas obtenir la délivrance d'un permis d'agent régulier en serrurerie à la fin du projet pilote.</p>			

SECTION H : TOUT AUTRE EMPLOI ACTUEL* EN SÉCURITÉ PRIVÉE (Joindre une annexe au besoin). Non applicable

Nom de l'employeur			
Adresse (N° et rue)			Bureau
Ville		Province	Code postal
Téléphone	Poste	Adresse courriel de l'employeur	
Titre d'emploi			Depuis
			A A A A M M J J
<p>*Il est obligatoire de déclarer tout employeur pour lequel vous exercez des activités de sécurité privée et d'informer le Bureau dans les 30 jours de tout changement ou d'ajout d'employeur, sous peine d'amendes.</p>			

SECTION I : OCCUPEZ-VOUS UN EMPLOI AU SEIN D'UN CORPS DE POLICE? Non Oui*, spécifiez:

Corps de police			
Ville			Province
Titre d'emploi			Depuis
			A A A A M M J J
<p>*Cet emploi pourrait être incompatible avec le fait d'être titulaire d'un permis d'agent en sécurité privée. Pour toute information à ce sujet, communiquez avec notre Service à l'information.</p>			

SECTION J : DÉCLARATION DU DEMANDEUR

AVERTISSEMENT - Toute déclaration fausse ou trompeuse concernant le présent formulaire ou relative à tout document au soutien de la présente demande, y compris la dissimulation de tout fait important, pourrait mener au refus de délivrance, ou à la suspension ou la révocation d'un permis d'agent.

Je déclare avoir lu et compris l'**AVERTISSEMENT** énoncé ci-haut.

Je déclare avoir pris connaissance des **responsabilités et obligations** qui m'incombent en vertu de la *Loi sur la sécurité privée* et ses règlements, notamment:

- Ne pas exercer une activité de sécurité privée autre que pour la raison énoncée à la section G;
- Demeurer en tout temps sous la responsabilité de l'employeur qui a fourni une déclaration au soutien de ma demande;
- Demeurer sous la supervision active et continue d'un titulaire de permis d'agent régulier de la même catégorie que celle qui me serait délivrée, le cas échéant;
- Informer le Bureau sans délai de tout changement susceptible d'affecter la validité de mon permis, tel que tout changement d'adresse ou de statut au Canada, toute arrestation, accusations ou culpabilité à une infraction pénale ou criminelle, tout emploi au sein d'un corps de police, etc.;
- Respecter en tout temps les normes de comportement prévues par le règlement.

Je m'engage à **aviser le Bureau de la sécurité privée par écrit sans délai si je cesse d'exercer l'activité spécifique** pour laquelle ce permis me serait délivré avant son expiration, le cas échéant.

J'atteste que les photos jointes à cette demande ont été prises dans les six (6) derniers mois et qu'elles reflètent mon apparence physique actuelle.

J'affirme solennellement être le demandeur de la présente demande. Je déclare que tous les renseignements fournis dans le présent formulaire sont exacts et complets et que tout changement ayant pour effet de modifier ces renseignements sera communiqué **sans délai** au Bureau de la sécurité privée.

En foi de quoi je signe en date du :

VOTRE SIGNATURE NE DOIT PAS DÉPASSER LE CADRE INTÉRIEUR

Signature nulle si apposée sur le cadre

SIGNATURE MANUSCRITE OBLIGATOIRE



SECTION K : RÉPONDANT

Le répondant doit (y compris tout commissaire à l'assermentation, notaire ou avocat):

- Remplir les sous-sections K.1, K.2, K.3 et K.4
- Authentifier l'une des photos accompagnant cette demande

AVIS - Le répondant doit être citoyen canadien ou résident permanent et être âgé de 18 ans ou plus. Il doit connaître personnellement le demandeur depuis au moins un (1) an et il doit être disponible pour une vérification par le Bureau de la sécurité privée.

Si vous ne connaissez aucune telle personne depuis au moins un (1) an, les seules personnes habilitées à agir à titre de répondant et authentifier votre photo seront un commissaire à l'assermentation, un notaire ou un avocat.

K.1 : IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom de famille	Prénom
----------------	--------

K.2 : IDENTIFICATION DU RÉPONDANT

Nom de famille	Prénom	
Profession	N° de membre (le cas échéant)	
Adresse (N° et rue)	Bureau/App.	
Ville	Province	Code postal
Téléphone (jour)	Poste	Cellulaire ou autre téléphone
Adresse courriel		
Je connais le demandeur depuis _____ an(s)	Lien avec le demandeur	

K.3 : AUTHENTIFICATION DES PHOTOS

- Le répondant doit inscrire: « *J'atteste l'authenticité de cette photo de (nom du demandeur)* » au verso de l'une des photos et il doit apposer sa signature sur cette même photo.

K.4 : DÉCLARATION DU RÉPONDANT

Je déclare avoir lu et compris l'**AVIS** énoncé ci-haut.

- J'affirme connaître personnellement depuis au moins un (1) an le demandeur nommé à la section K.1 et j'atteste l'authenticité de ses photos jointes au présent formulaire, lesquelles reflètent son apparence physique actuelle.
- Déclaration du commissaire à l'assermentation, du notaire ou de l'avocat: J'affirme avoir vu le demandeur nommé à la section K.1 et j'atteste l'authenticité de ses photos jointes au présent formulaire, lesquelles reflètent son apparence physique actuelle.

Date | A | A | A | A | M | M | J | J |

Signature manuscrite du répondant

(Incluant tout commissaire à l'assermentation, notaire ou avocat).



SECTION L : FEUILLE DE PAIEMENT

Nom de famille du demandeur

Prénom du demandeur

DROITS PAYABLES (NON REMBOURSABLES)

Cochez la catégorie de permis temporaire demandée ainsi que la case Vérification des conditions et reportez les montants correspondants sur la ligne de droite. Additionnez ces montants et inscrivez le total à payer sur la ligne du bas.

Notez que les droits payables, incluant les frais de permis et de vérification des conditions, sont **en tout temps non-remboursables**, notamment en cas de refus de délivrance du permis ou d'annulation de votre demande. (Art.12 du Règlement d'application de la Loi sur la sécurité privée)

Tarif en vigueur à compter
du 1^{er} janvier 2024

<input type="checkbox"/> Gardiennage	66,50 \$	_____ \$
<input type="checkbox"/> Investigation	66,50 \$	+ _____ \$
<input type="checkbox"/> Serrurerie	66,50 \$	+ _____ \$
<input type="checkbox"/> Convoyage de biens de valeur	66,50 \$	+ _____ \$
<input checked="" type="checkbox"/> Vérification des conditions	114,00 \$	+ 114,00 \$

Total à payer :

\$

MODALITÉS DE PAIEMENT (Aucun paiement en argent comptant.)

Virement Interac (Destinataire : BSP Québec, Courriel: comptabilite@bspquebec.ca, Question de sécurité: raison pour paiement, Réponse de sécurité: permis, Raison: Nom, prénom, date de naissance (AAAA,MM,JJ), courriel et téléphone)

Chèque fait à l'ordre du Bureau de la sécurité privée
(demande produite par la poste seulement - aucun chèque postdaté n'est accepté)

Mandat bancaire ou mandat-poste à l'ordre du Bureau de la sécurité privée
(demande produite par la poste seulement)

Carte de paiement

<input type="checkbox"/> Mastercard	<input type="checkbox"/> Mastercard prépayée	<input type="checkbox"/> American Express
<input type="checkbox"/> Visa	<input type="checkbox"/> Visa prépayée	<input type="checkbox"/> Visa Débit

N° carte

Exp (MM/AA)

N° CVV2 (chiffres à l'endos de la carte)

Nom de famille du titulaire de la carte

Prénom du titulaire de la carte

CONSENTEMENT ET AUTORISATION DU TITULAIRE DE LA CARTE : Je comprends que le BSP collecte mes renseignements de paiement par carte afin de procéder à la transaction requise pour produire cette demande et je comprends que j'ai le droit d'accès, de rectification et de retrait de mon consentement à l'égard de ces renseignements qui seront détenus par le Bureau. Je comprends également que ces renseignements pourraient être communiqués aux seuls employés pour lesquels il est nécessaire d'y accéder dans l'exercice de leurs fonctions et à toute personne qui est autorisée avec votre autorisation ou en vertu de la loi, notamment tout intermédiaire de paiement afin de procéder à cette transaction. Finalement je comprends que la transmission de ces renseignements n'est pas obligatoire, puisque plusieurs autres modes de paiement sont disponibles. Je déclare consentir à ce que le Bureau recueille, utilise, communique, conserve le temps nécessaire, protège, et détruit ces renseignements personnels me concernant en conformité avec cette déclaration.

Date

A	A	A	A	M	M	J	J
---	---	---	---	---	---	---	---

Signature manuscrite du titulaire de la carte

Téléphone _____



ANNEXE 5 DÉCLARATION DE L'EMPLOYEUR

PROJET PILOTE EN VUE D'UNE RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET COMPÉTENCES EN SERRURERIE (RAC-SER)

DÉCLARATION DE L'EMPLOYEUR - ACQUISITION DE COMPÉTENCES EN SERRURERIE

INSTRUCTIONS : Tous les champs de cette annexe doivent être complétés par l'employeur du demandeur d'un permis temporaire d'agent afin de lui permettre d'acquérir des compétences en serrurerie en vue d'entreprendre une démarche de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) pouvant le qualifier pour la délivrance d'un permis régulier d'agent de la catégorie de serrurerie. Des informations manquantes occasionneront des délais additionnels de traitement, et pourraient mener au refus de la demande de permis du demandeur.

L'employeur _____ (nom de l'entreprise), situé au _____ (adresse de l'entreprise) (l'« **Employeur** »), appuie la demande de permis temporaire d'agent de la catégorie de serrurerie (« **Permis temporaire** ») de _____ (nom et prénom du demandeur) dont la date de naissance est le _____ (AAAA/MM/JJ) (le « **Demandeur** »).

L'Employeur atteste qu'il a pris connaissance des paramètres du projet pilote tels que détaillés aux ANNEXES A, B et C communiquées lors de l'invitation transmise aux agences de serrurerie.

L'Employeur atteste qu'il a déclaré son intention de prendre part au projet pilote par la signature et la transmission de l'ANNEXE C au Bureau de la sécurité privée. Il atteste également que les engagements de la présente annexe sont complémentaires à ceux de l'ANNEXE C.

L'Employeur atteste qu'il est prévu que le Demandeur effectue une démarche d'acquisition de compétences en conformité avec le déroulement du projet pilote RAC-SER, tel que décrit à l'ANNEXE A

L'Employeur s'engage, dans l'éventualité où le Permis temporaire est délivré au Demandeur :

- i. à ce que les services du Demandeur ne soient utilisés que dans le cadre de l'acquisition de compétences qu'il effectue en lien avec le projet pilote RAC-SER (art. 20 Règlement d'application);
- ii. à ce que le Demandeur, dans l'exercice de ses fonctions, soit sous la supervision sur place en tout temps d'un titulaire de permis d'agent régulier de la même catégorie que celle du Permis temporaire (art. 19 Règlement d'application);
- iii. à informer sans délai le Bureau de la sécurité privée s'il cesse d'avoir recours aux services du Demandeur (art. 21 Règlement d'application).

REPRÉSENTANT AUTORISÉ DE L'EMPLOYEUR

Signature manuscrite

Date (AAAA/MM/JJ)

Prénom et nom (en lettres moulées)

Téléphone (de jour)

Titre

Adresse courriel



DÉROULEMENT DU PROJET PILOTE RAC-SER

Vous trouverez à ce tableau les étapes clés du projet pilote RAC-SER ainsi que d'IMPORTANTES NOTES à la suite du tableau, auxquelles il est fait référence dans le texte. Nous vous invitons à lire attentivement chacune des étapes et les notes afférentes.

CHRONOLOGIE ET ÉTAPES DU PROJET PILOTE RAC-SER	
1^{re} étape – Recrutement et demande de permis temporaire en serrurerie	
<ul style="list-style-type: none"> Le Bureau fera parvenir au représentant un formulaire spécialⁱ de demande de permis temporaire en serrurerie « RAC-SER ». Les agences de serrurerie pourront recruter des individus intéressés à acquérir des compétences en serrurerie dans le cadre du projet pilote et dans le respect de ses paramètres. 	
2^e étape – Obtenir le permis temporaire en serrurerie	
<ul style="list-style-type: none"> L'individu recruté (ci-après nommé le « participant ») devra préalablement obtenir un permis temporaire en serrurerie « RAC-SER » délivré par le Bureau, avant de commencer à exercer des activités assujetties à la LSP sous supervision d'un titulaire d'un permis régulier valide d'agent de serrurerie. Si la délivrance du permis est refusée au demandeur en vertu de la LSP ou ses règlements, cette personne ne pourra pas participer au projet pilote, sous peine de sanction pénale.ⁱⁱ Il est OBLIGATOIRE d'attendre la délivrance du permis temporaire en serrurerie et il est INTERDIT au participant d'exercer toute activité de serrurerie sans permis d'agent valide, à défaut, toute entreprise ou individu qui contrevient à cette obligation pourra être exclue du Projet pilote RAC-SER à la seule discrétion du Bureau. 	
3^e étape – Jours 1 à 120 de validité du permis temporaire RAC-SER	
<ul style="list-style-type: none"> Le permis temporaire d'agent de serrurerie RAC-SER sera délivré pour une durée initiale de 120 jours.ⁱⁱⁱ Durant cette période, l'agence doit s'engager activement à transmettre au participant les connaissances techniques, théoriques ou pratiques lui permettant d'acquérir au minimum deux (2) compétences^{iv} parmi la liste de compétences fournie à l'ANNEXE B. 	
4^e étape – Renouvellement du permis temporaire RAC-SER	
<ul style="list-style-type: none"> Avant la fin de validité du permis, le participant recevra un formulaire de renouvellement de son permis temporaire d'agent en serrurerie RAC-SER, afin de lui permettre de poursuivre sa participation au projet à votre service, s'il le souhaite. Devra OBLIGATOIREMENT être joint à ce formulaire un Rapport d'acquisition de compétences^v complété par le superviseur du participant, et confirmant l'acquisition de toute compétence durant les premiers 120 jours du projet, au minimum de deux compétences. 	
5^e étape - Jours 121 à 241 de validité du permis temporaire RAC-SER	
<ul style="list-style-type: none"> Le permis temporaire d'agent de serrurerie RAC-SER sera renouvelé pour une durée additionnelle de 120 jours.ⁱⁱⁱ Durant cette période, l'agence doit s'engager activement à transmettre au participant les connaissances techniques, théoriques ou pratiques lui permettant d'acquérir au minimum deux (2) compétences^{iv} additionnelles parmi la liste de compétences fournie à l'annexe B. 	
6^e étape – Démarche de reconnaissance des acquis et compétences (RAC)	
<ul style="list-style-type: none"> Avant l'expiration du permis temporaire renouvelé, le participant doit amorcer une démarche de RAC^{vi} en serrurerie auprès d'un centre de services scolaire offrant cette possibilité. Il est de la responsabilité du participant de trouver et obtenir un rendez-vous avec un conseiller en RAC dans le centre de services scolaire de son choix, qui offre ce service. 	

DÉROULEMENT DU PROJET PILOTE RAC-SER**7^e étape - Renouvellement du permis temporaire**

- Avant la fin de validité du permis, le participant recevra un **formulaire de renouvellement** de son permis temporaire d'agent en serrurerie RAC-SER, afin de lui permettre de poursuivre sa participation au projet à votre service, s'il le souhaite.
- Devra **OBLIGATOIREMENT être joints** à ce formulaire :
 - 1) un **Rapport d'acquisition de compétences^v** complété par le superviseur du participant, et confirmant l'acquisition de toute compétence additionnelle durant les derniers 120 jours du projet, au minimum de deux compétences différentes de celles acquises dans les premiers 120 jours;
et
 - 2) un **document émanant d'un centre de services scolaire démontrant que le participant est éligible et a entamé une démarche de RAC^{vii}** en serrurerie auprès de celui-ci.

8^e étape – 20 mois pour obtenir le diplôme par la RAC

- Pour tout participant qui aura démontré son éligibilité et ses démarches de RAC entamées, le permis temporaire sera **renouvelé pour une durée additionnelle de 120 joursⁱⁱⁱ**, et **pourra par la suite être renouvelé pour au plus quatre (4) autres périodes additionnelles de 120 joursⁱⁱⁱ successives** dans le Projet pilote RAC-SER.
- Pour obtenir de tels renouvellements, chaque formulaire de renouvellement du permis temporaire en serrurerie RAC-SER du participant devra alors être accompagné des deux documents suivants :
 - 1) une **attestation d'employeur** (agence participante au projet pilote) au soutien de sa demande de permis temporaire;
et
 - 2) une **lettre de confirmation de la continuation de sa démarche de RAC**.

9^e étape – Obtention du DEP en serrurerie et demande de conversion en permis régulier

- Au plus tard à l'expiration du dernier terme de validité de 120 jours du permis temporaire en serrurerie RAC-SER mentionné à l'étape 8, le participant devra présenter une **demande de conversion de permis temporaire en un permis régulier en serrurerie, avec au soutien une copie du diplôme d'études professionnelles en serrurerie**.
- Sur réception d'une telle demande dans les délais, si tous les critères applicables à la délivrance d'un tel permis sont satisfaits, un **permis régulier en serrurerie sans restriction sera délivré au participant**. À défaut, cela mettra un terme à la participation de l'individu au Projet pilote RAC-SER.

FIN DU PROJET PILOTE RAC-SER**NOTES IMPORTANTES :**

Pour éviter d'alourdir la description des étapes, les informations suivantes ont été intégrées en notes de fin. Il est toutefois essentiel d'en prendre connaissance :

ⁱ Ce formulaire ne sera pas disponible sur le site internet du BSP et aucun autre formulaire de demande de permis temporaire ne sera accepté dans le cadre du Projet pilote RAC-SER.

DÉROULEMENT DU PROJET PILOTE RAC-SER

-
- ii En demandant un permis temporaire, le participant devra obligatoirement satisfaire tous les critères applicables à une demande de permis temporaire d'agent, notamment en matière d'antécédents criminels, de bonnes mœurs, et de droit de travail au Canada.
- iii Sous réserve du respect des obligations et conditions liées à ce permis, conformément à la LSP et ses règlements. Toute entreprise qui continue d'utiliser les services d'un participant alors que son permis n'est plus valide pourra être exclue du Projet pilote RAC-SER. De plus, cette entreprise s'exposera alors aux sanctions pénales prévues à la LSP en matière d'exercice illégal d'une activité de sécurité privée.
- iv Ce seuil représente un minimum afin de permettre à l'agent participant de poursuivre son cheminement dans le projet pilote. Nous vous encourageons par ailleurs à transmettre davantage de savoir relatif aux compétences listées à l'annexe B, si les circonstances s'y prêtent. Sans garantir qu'un participant pourra entreprendre avec succès une démarche de RAC, il est raisonnable de penser qu'un participant qui aurait acquis davantage de compétences serait mieux outillé afin d'amorcer une telle démarche.
- v Le Rapport d'acquisition de compétences sera transmis à l'agence avec la trousse de lancement du projet pilote, et sera également en annexe au formulaire de renouvellement transmis au participant.
- vi Nous réitérons que **le Bureau ne garantit d'aucune façon que les compétences acquises dans le cadre du projet-pilote permettront effectivement à un participant d'entreprendre avec succès une démarche de RAC.**
- vii Si le participant n'a pas amorcé de démarche de RAC, que ce soit parce qu'il n'a pas pris les moyens pour le faire ou parce que l'éligibilité à cette démarche lui a été refusée, il ne pourra pas continuer sa participation au Projet pilote RAC-SER et le renouvellement du permis temporaire en serrurerie RAC-SER ne pourra pas lui être accordé pour un nouveau terme.

Pour toute question, veuillez communiquer avec :

Service à l'information
1611, boulevard Crémazie Est, bureau 500
Montréal QC H2M 2P2
Courriel : info@bspquebec.ca
Téléphone : 514 748-7480 (ou ligne sans frais 1-877-748-7483)

LISTE DES COMPÉTENCES DE BASE EN SERRURERIE

Liste de compétences* de base en serrurerie pour les fins du Projet-pilote RAC-SER :

#	Énoncé de la compétence
1	Prévenir les atteintes à la santé, à la sécurité et à l'intégrité physique
2	Tailler des clés
3	Modifier des barilletts à utilisation courante
4	Modifier des barilletts à mécanisme spécial
5	Créer un système de clés maîtresses
6	Effectuer l'installation et la réparation de la quincaillerie architecturale et de protection
7	Effectuer l'installation et la réparation des systèmes de verrouillage mécaniques
8	Installer des serrures numériques ou électroniques et des dispositifs électromagnétiques
9	Installer des serrures électriques et des dispositifs électromagnétiques
10	Traiter de l'information liée à des plans, à des devis et à des croquis
11	Effectuer la vente de services et de produits de serrurerie
12	Réparer des serrures d'automobiles
13	Réparer des serrures de coffres-forts et des serrures à levier
14	Modifier la combinaison des serrures mécaniques ou électroniques de coffre-fort

*L'ordre des compétences tel que présenté ci-dessus est à des fins de référence uniquement. Ces compétences peuvent être acquises dans l'ordre qui convient à l'employeur, sans égard à l'ordre proposé ci-dessus.